
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le lundi 12 juillet 2021 à 8 h
par téléphone**

PRÉSENCES :

M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Isabelle Gauthier, Cheffe de bureau
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE21 1236

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 12 juillet 2021, en y ajoutant le point 30.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE21 1237

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;
- 2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
 - 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
 - 2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
 - 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;
 - 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
 - 5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu du de la *Loi sur la sécurité civile*;
 - 6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1212675041

CE21 1238

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le règlement hors cour du recours intenté par la Ville contre 8973822 Canada inc. (Vision Globale A.R. Ltée) et Mels Studios et Postproduction S.E.N.C. visant à mettre en application une clause résolutoire pour récupérer la propriété des lots 1 728 978 et 2 400 865 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le dossier no 500-17-104033-181;
- 2 - d'autoriser la Chef de division, Litige contractuel, du Service des affaires juridiques à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, tous les documents permettant de donner effet au règlement hors cour.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1218961005

CE21 1239

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le règlement hors cour au montant en capital, intérêts et frais de 3 000 000 \$ net payable par la Ville en règlement complet et final du dossier opposant la Ville et sa mairesse à Formula E Opérations - C.S.M. : 500-11-056236-199;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1218961006

CE21 1240

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la nomination de Chantal Bibeau à titre d'assistante-directrice du Centre de services de l'expertise et du développement de la prévention au Service de sécurité incendie de Montréal, dans la fourchette salariale FM11 (131 306 \$ - 164 135 \$ - 196 963 \$), à une date rapprochée convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1215912001

Levée de la séance à 8 h 14

70.001

Les résolutions CE21 1236 à CE21 1240 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville